

## Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés а Mon be



Déposé / Reçu le

au greffe du tribunal de commerce

Greffe

francophone de Bruxe.ies

N° d'entreprise: 0548.746.123

Dénomination

(en entier): ALISTER AVOCATS

Forme juridique: Société civile sous forme de société privée responsabilité limitée.

Siège: Rue de la Réforme, 40 à 1050 lxelles.

Objet de l'acte: Modification dénomination sociale

D'un acte recu par le notaire Christian Huylebrouck, notaire de résidence à Bruxelles, suppléant Maître Juan Mourlon Beernaert, notaire Honoraire à Bruxelles, suivant ordonnance du quinze avril deux mil quinze, le 30 avril 2015, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée ALISTER AVOCATS, ayant son siège social à 1050 Ixelles, Rue de la Réforme, 40, et qu'elle a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

## RESOLUTION UNIQUE.

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en « ALEXEN AVOCATS SPRLU » et de modifier en conséquence l'article deux des statuts.

La première ligne de cet article est supprimée et remplacée par le texte suivant : Elle est dénommée « ALEXEN AVOCATS SPRLU ».

## DELIBERATION.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique conforme.

(signé) Notaire Christian Huylebrouck, notaire de résidence à Bruxelles, suppléant Maître Juan MOURLON BEERNAERT, Notaire Honoraire à Bruxelles, suivant Ordonnance du quinze avril deux mil quinze.

Déposés en même temps : 1 expédition, les statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature